



Déclaration préalable UNSA Education

CDEN extraordinaire mardi 5 mai 2020

Monsieur le préfet,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Mesdames, Messieurs les membres du CDEN,

Nous siégeons aujourd'hui en tant que représentants des personnels mais aussi en tant que citoyens, parents, enfants de, conjoints de. Citoyens tourmentés, remplis de doutes et d'inquiétudes quant à la reprise des écoles prévue le 11 mai. Et nos sentiments sont également ceux de la communauté éducative qui nous contacte quotidiennement pour nous évoquer ses peurs, ses questionnements, ses incertitudes à quelques jours de ladite reprise. Car c'est bien ce climat qui va se refléter dans l'ensemble des écoles et établissements scolaires du département. Comment faire ? Pourquoi reprendre ? Dans quel but ? Des questions assez générales mais qui sont aussi complétées par des interrogations très précises que nous ne manquerons pas d'évoquer plus tard dans notre déclaration.

Les protocoles sanitaires envisagés par le ministère sont un cahier des charges de nombreuses préconisations sanitaires très précises, très détaillées, mais irréalisables pour certaines. Malgré cela, des zones d'incertitudes demeurent et l'UNSA Education souhaite les afficher : absence d'un cadrage juridique clarifiant les responsabilités de chacun, flou sur le nombre d'élèves accueillis par classe en fonction de la superficie, encadrement nécessaire en personnel pour mettre en place les préconisations notamment en matière d'aide aux enfants pour les gestes d'hygiène et de nettoyage du matériel et des locaux, absence de règles spécifiques pour les élèves à besoins éducatifs ou en situation de handicap, autorité qui valide les projets d'organisation.

Pour l'UNSA Education, il est inconcevable que l'École soit régie par un cadre en deçà des règles imposées à l'ensemble de la société. Alors que dire du nombre fixé à 15 élèves par classe alors que le reste de la société n'a le droit qu'au rassemblement de 10 personnes ? Nous avons le sentiment insupportable que l'école est une zone où on s'exonère de la prudence valable pour tout le reste de la société. Ces protocoles doivent être mis en œuvre et vont inexorablement se heurter aux principes de la réalité et de faisabilité dans la majorité des écoles et des collèges. Ces protocoles constituent le seul point d'appui pour permettre ou non une reprise aux dates prévues. Il faut du temps aux équipes pour voir ce qui est faisable ou pas dans chaque lieu et une prérentrée sur une seule journée est clairement trop courte. Trop d'impératifs sont obligatoires et difficiles à mettre en œuvre (circulation dans les différents espaces, mise en place de la distanciation, condamnation d'accès aux matériels collectifs...). **Nous demandons que cette prérentrée soit allongée pour que les personnels ne se retrouvent pas dans une situation de reprise précipitée, insécurisée et imposée.**

Cette réouverture met sous pression les personnels auxquels on demande d'endosser des responsabilités qui ne sont pas les leurs. C'est inadmissible !

Depuis le début du confinement, les enseignants sont fortement engagés dans la « continuité pédagogique » sans compter leur temps et dépensant une énergie folle à réinventer une pédagogie adaptée à la situation. Parmi eux, les directeurs et directrices sont fortement sollicités pour faire fonctionner et réguler les deux dispositifs mis en œuvre, l'école à distance et l'accueil des enfants de personnels prioritaires. Ils ont dû faire avec les ordres et les contre-ordres, les sollicitations des mairies, les demandes intempestives. Une fois de plus, ce sont également eux qui sont en première ligne pour répondre aux préoccupations des parents alors que la plupart du temps, ils n'ont pas les informations nécessaires pour

répondre. Sans oublier que la quasi-totalité a aussi en charge la continuité pédagogique puisqu'ils ne sont que partiellement déchargés. Ils sont épuisés, **nous demandons à ce que des temps de décharge conséquents leur soient octroyés pour les deux mois à venir.**

Et alors que cette continuité pédagogique fonctionnait correctement, voilà que l'on nous annonce la nécessité de retrouver le chemin de l'école pour pallier le décrochage scolaire. On ne peut que s'interroger sur l'évaluation de ce décrochage alors même que le retour à l'école est sur la base du volontariat. Croire que les décrocheurs seront volontaires est un oxymore. Nous nous serions sentis mieux considérés si le Ministre nous avait exposé les réelles raisons de cette reprise. Car c'est bien l'aspect économique qui est la justification de tout ceci. En rouvrant les écoles nous permettons aux parents de retourner au travail et de refaire fonctionner l'économie nationale. Cela soulève une interrogation : quel est l'objectif de cette reprise ? Pédagogique ? Occupationnel ?

L'UNSA Education est engagée auprès des collègues pour protéger l'Ecole (les enseignants et personnels travaillant dans l'école, les élèves et leurs familles). Nous exigeons que des instructions officielles précises soient apportées et dans un calendrier réaliste. Il est primordial de pouvoir assurer aux personnels de travailler en toute sécurité, dans le respect de leur métier et en protégeant la santé de tous. Pour cela, nous demandons des instructions officielles sur le respect des obligations de service et donc sur l'articulation entre temps en présentiel et enseignement à distance. Nous pouvons d'ailleurs faire des propositions. Les élèves dont les parents ne souhaiteraient pas les remettre à l'école pourraient par exemple suivre les cours du CNED prêts et adaptés avant le confinement d'après le Ministre afin que nos collègues n'aient pas double charge de travail. Nous demandons également des instructions officielles sur les personnels exemptés de présence dans les écoles, sur les obligations des personnels sans responsabilité de classe ou en temps partiel. Enfin, nous demandons à ce que soit connue l'autorité qui validera le plan de reprise et qui en portera donc la responsabilité.

Abordons plus particulièrement la situation des collèges. Les enseignants et les personnels de vie scolaire et d'orientation sont inquiets depuis l'annonce de la réouverture des collèges pour les élèves de 6^{ème} et 5^{ème}. En matière de conditions de travail et d'études, d'organisation des enseignements, ou encore d'évaluation et d'orientation, de charge de travail pour chacun, rien n'est encore réglé... Points faibles du protocole sanitaire le nombre d'élèves par salle de classe notoirement trop élevé pour respecter les règles de distanciation ou les conséquences lors de la découverte d'un cas avéré dans l'établissement. De plus, on ne peut demander aux mêmes enseignants d'assurer à la fois l'accueil en présentiel des élèves et l'enseignement à distance, c'est l'un ou l'autre. En outre, il est nécessaire que la période qui s'ouvre soit utilisée de manière efficace en protégeant les personnels et élèves sur le plan sanitaire, en consolidant la continuité pédagogique et en réduisant au maximum le nombre d'élèves présents simultanément dans les établissements.

Rétablir dans la mesure du possible le contact avec tous et se préparer à la rentrée de septembre, voilà les priorités. Car nous en sommes certains, la rentrée de septembre ne sera pas une rentrée ordinaire, le mois de juin devrait être mis à profit pour construire des scénarios d'organisation et non pour mettre en danger les élèves et les personnels.

Nous ne sommes pas coutumiers de déclarations longues mais au vu des circonstances il nous semblait extrêmement important de vous communiquer les inquiétudes des collègues en vous les listant et en espérant avoir une réponse claire et officielle à chacune d'elles. C'est d'ailleurs pour cela que nous faisons la démarche d'envoyer cette déclaration à chaque membre du CDEN et en amont de l'instance.

Questions relatives au protocole sanitaire :

- Qui de la mairie ou de l'enseignant doit ré-aménager sa classe en vérifiant les distances, en marquant les sens de circulation, en enlevant tout le matériel commun (c'est-à-dire presque tout) ?

- Gestion des flux d'entrées et de sorties à l'entrée de l'école ou de l'établissement : une journée largement entamée par ces deux temps-là car indispensable au respect de la distanciation sociale. Quelles modalités car procédure propre à chaque école ? qui décide ? Si on décale les heures d'entrée et de sortie, se posera le problème des fratries qui n'auront pas les mêmes horaires, et de la garderie qui verra forcément ses horaires et le nombre d'enfants augmenter.
- Respect du protocole sanitaire et plan Vigipirate : quelle compatibilité ?
- Si un enfant se présente à l'école alors que ce n'est pas le jour prévu et que du coup la capacité d'accueil est supérieure au nombre maximum d'enfants que l'on peut accueillir, que fait-on ?
- Si 2 élèves ont de la fièvre on les confine dans la même pièce ?
- Les pôles d'accueil des enfants de personnels prioritaires sont en place encore cette semaine, comment assurer la désinfection pour la reprise du 11 ?
- Quid des enfants en situation de handicap ? et en Ulis collège ? en IME ?
- Quand le nombre de masques n'est pas suffisant : le nombre d'élèves accueillis devrait être défini en fonction du nombre de masques disponibles. Qui décide ? Un enseignant peut-il obliger le port du masque par les élèves en élémentaire ? Des visières pour les plus petits ?
- Quand pas de point d'eau dans la classe ou dans l'espace sanitaire, qui fournit le gel hydroalcoolique ? quelle fréquence au vu de son caractère non recommandé pour les jeunes élèves ?
- Gestion du nettoyage des toilettes, par qui sur le temps scolaire ? Quand un enfant doit aller aux toilettes alors que l'enseignant est dans la classe avec les autres élèves, comment faire pour être sûr qu'il ne va pas croiser un élève d'une autre classe qui va lui aussi aller aux toilettes ? Comment être sûr qu'il va bien se laver les mains avant d'ouvrir la porte du box (pour ne pas contaminer la poignée pour les suivants) ?
- Chaque enseignant doit nettoyer son poste de travail ?? avec quel produit ? sur quels temps ?
- Respect de la distanciation impossible pendant les temps de récréation. On est en face d'enfants qui ne sauront jouer seuls dans un coin de la cour. Comment faire ?
- Gestion des déplacements dans les couloirs / planning des récrés pour ne pas mélanger les groupes/horaires décalés, cela semble impossible à mettre en œuvre dans le même bâtiment. Comment faire ?
- Comment faire pour désinfecter le panneau de commande des photocopieurs : écran tactile ne supportant pas l'alcool ou la javel
- Comment seront gérés les élèves qui volontairement ne respectent pas les gestes barrières ?
- Combien de masques vont être fournis à chaque personnel ? Quand ?

Questions structurelles (en lien avec la mairie ou collectivités territoriales) :

- Que faire quand les locaux ne permettent pas d'accueillir 15 élèves en respectant la distanciation sociale ? Il est nécessaire de réfléchir en termes de capacité d'accueil : déterminer un nombre raisonnable dans chaque classe ou école en fonction des locaux et non en fonction du nombre fixé nationalement. Possibilité ? Qui fixe cette capacité ? Comment choisir les enfants qui peuvent venir à l'école si plus de 15 ? quelle rotation ?
- La mairie peut-elle décider de délocaliser la classe dans la salle des fêtes plus spacieuse par exemple ?
- Quelles démarches devront être mises en œuvre si une école ou un établissement ne peut être ouvert ? A l'initiative de qui se fait cette démarche ? (sur avis du conseil d'école, du conseil d'administration, du maire, du département ?)
Qui va décider en dernier lieu de la réouverture ? Est-ce que cela peut être décalé dans le temps ? plusieurs jours par exemple ?
- Dans le cas d'une décision de non réouverture de la part de la mairie, qu'en est-il de l'accueil d'enfants de personnels soignants ?

- Est-il envisageable de prévoir un retour à 4 jours exceptionnel et provisoire pour les écoles à 4.5 jours, afin de limiter la gestion du nettoyage des locaux ?
- Comment peut fonctionner la garderie s'il y a plus de 15 enfants et pas assez de personnels municipaux pour plusieurs groupes ?
- Internat : situation du collège d'Annesse et Beaulieu en particulier : réouverture ? et du coup AED et CPE.

Questions périscolaires :

- Transport scolaire réalisé souvent par des personnes âgées et donc à risque. Embauche nécessaire ?
- Si pas de transport scolaire : rentrée échelonnée sur la matinée ?
- Comment s'assurer que les gestes barrière seront respectés dans le car ? Les enfants s'agrippent spontanément à la poignée pour monter ou descendre, touchent les fauteuils dans le couloir central, les ceintures de sécurité, certains changent même de car entre chez eux et l'école...
- Masque obligatoire dans les transports ? Pour les maternelles et élémentaires aussi ? Qui fournit alors les masques ?
- Cantine : si pas de cantine, comment faire ? Quels personnels sur le temps méridien ?
- Le trajet à la cantine, comment pourrions-nous sécuriser le trajet si les maternelles voire les CP, ne peuvent plus se donner la main ?

Questions RH :

- Comment les personnels qui ont une santé fragile, et qui ne doivent pas être exposés, peuvent-ils faire valoir leur situation ? Quelle conséquence sur le salaire ?
- Quid des AESH et de leur nécessaire proximité avec les élèves ? Quelle protection ?
- Quand le conjoint est personne à risque, que faire ? Quelle démarche ?
- Enseignants parents avec enfant sans école et sans autre moyen de garde ou parent monoparental : que font-ils ? Le travail à distance reste-t-il la règle ?
- Si parents enseignants ne souhaitent pas remettre leurs enfants à l'école, en auront-ils la possibilité ? quelle démarche ? quelles conséquences ? Si pas de garderie ni de cantine, comment font-ils ? Possibilité de rester en télétravail ?
- Possibilité de chômage partiel pour enseignant avec enfant de moins de 16 ans qui ne rentrent pas à l'école ?
- Question de la responsabilité en cas d'enfant malade suite à la reprise, qui endosse cette responsabilité ? Il est inadmissible que cela retombe sur les directeurs ou chefs d'établissement. Si un parent porte plainte, crainte réelle des personnels d'une mise en cause de leur responsabilité au civil comme au pénal.
- Quelles protections ou attentions pour les personnes avec RQTH mais non qualifiées comme personnes à risque liées au Covid-19 ?
- Si beaucoup de personnels absents et non remplacés, que faire ?
- Le droit d'alerte et de retrait seront-ils utilisables ? Quelle procédure ?
- Quid des remplaçants ? des enseignants qui font les décharges de direction ? vont-ils continuer à aller chaque jour dans une école différente au risque de propager le virus s'ils sont contaminés ou d'augmenter leur probabilité d'être contaminés ?
- Que font les personnels à temps partiel ? si pas de déplacement des décharges ?

Questions pédagogiques :

- La nécessité de continuité pédagogique pour les enfants ne venant pas à l'école représenterait une double charge de travail pour les enseignants. Comment cela va-t-il se passer ? les parents qui n'ont pas remis leurs enfants à l'école ne doivent pas avoir d'attentes trop importantes ? Il est hors de

question que l'enseignant fasse une double journée de travail. Mise en place du CNED et lettre de l'IEN ou du DASEN pour appuyer cette démarche ?

- Quid des 4^{ème} et 3^{ème} ? est-il possible d'échelonner la rentrée des 6^{ème} et 5^{ème} si le nombre est trop important ?
- Comment gérer le travail en tutorat, binôme, groupe ? L'enseignant ne devra-t-il enseigner qu'en mode magistral au risque de démotiver et faire décrocher les plus fragiles et avec quel matériel : audio ? Visio ? Usage de la photocopieuse touchée par plusieurs ?
- Dans le cas où l'école dans laquelle l'enfant d'un personnel soignant est inscrit reste fermée, qui l'accueillera ?
- Peut-on faire les équipes éducatives ou ESS ? les conseils de maitres dans grande structure ?
- Comment gère-t-on les inscriptions qui ont déjà débuté ? Entretien avec les nouveaux parents ?
- Qu'en est-il de cette attestation que devraient remplir les directeurs à partir du 1^{er} juin afin que les familles puissent continuer à toucher le chômage partiel si leur enfant ne va pas à l'école ??

Questions spéciales maternelle :

- Question du respect des gestes barrière en maternelle impossible à réaliser correctement, de plus les espaces de travail collectif sont très nombreux en maternelle et pourtant interdits, comment faire ?
- Les espaces de maternelle sont tous des espaces collectifs (coin regroupement, grande table ronde) et une fois retirés tous les jeux et objets qui se manipulent dans les classes comme le préconise le rapport, que reste-t-il de la spécificité de l'enseignement en maternelle ?
- Séances de motricité : sans matériel, sans contact entre élèves, et sans utiliser le sol si on veut rester cohérent, que reste-t-il comme activités ?
- Structures dans les cours : à interdire ? Sans jeux, sans vélos, les élèves d'âge maternelle auront tendance à jouer les uns sur les autres.
- Supprime-t-on l'accueil des enfants avec leurs parents dans les classes chaque matin ? Difficultés de laisser un enfant de maternelle au portail sans rentrer avec lui...
- Comment gérer les pleurs et les chagrins sans contact ?
- Salle de sieste et respect de la distanciation sociale : selon la taille de la salle, matériellement impossible en fonction du nombre d'élèves présents. Comment faire ?

En vous remerciant pour votre lecture et pour les réponses que vous allez nous apporter et qui sont, nous vous l'assurons, grandement attendues.

La délégation Unsa Education : Hélène Maletterre, François Marty.